

Le Vif

Europe

## Numéro d'urgence 112, méconnu des européens

04/06/2008 00:30

L'Union européenne dénonce la mauvaise promotion des Etats membres envers le 112, numéro d'urgence européen.

La Commission européenne a reproché aux Etats membres de l'Union européenne de ne pas avoir suffisamment médiatisé le numéro européen d'appel d'urgence, le 112. Un récent sondage révèle que seulement 22% des Européens et un tiers des Belges connaissent le numéro.

"Il appartient aux Etats membres de faire la publicité autour de ce numéro, mais ceux-ci n'ont pas bien fait leur boulot" a reproché Viviane Reding, commissaire européenne en charge des Télécoms.

Pour palier à cette inaction, la Commission a lancé son propre site internet pour expliquer aux Européens ce qu'ils peuvent attendre du numéro européen : <http://ec.europa.eu/112>

### L'utilité du 112

Lancé en 1991, le 112 est destiné aux Européens en déplacement sur le continent. Accessible dans l'ensemble des pays de l'UE, à l'exception de la Bulgarie, le numéro européen ne remplace pas, mais s'ajoute aux numéros nationaux d'appel d'urgence déjà existants, comme le 100 en Belgique.

Seuls dix-sept pays offrent pour le moment une assistance téléphonique dans une autre langue que les idiomes nationaux. Il s'agit très souvent de l'anglais et uniquement de l'anglais. La Belgique ne propose aucune langue étrangère aux appelants.

La commissaire européenne a alors lancé un appel formel aux Etats membres pour « augmenter le nombre de langues d'assistance ». « C'est une obligation juridique » a-t-elle rappelé.

Dans la plupart des pays européens, à l'exception de l'Italie, de la Lituanie, des Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie tous sous procédure d'infraction, un appel au 112 via un téléphone portable permet même de localiser le lieu d'appel et d'envoyer ainsi plus rapidement les secours.

### Levif.be avec Belga

#### Mot(s) clé(s) liés à cet article:

UE - numéro d'urgence - secours - langue



Réagir à cet article

## 9 réaction(s) sur " Numéro d'urgence 112, méconnu ..."

1. (mardi 10 juin 2008 11:45:17)  
publié par : **Philippe Delannoy**

Je suis allé sur le site. Vous reprochez aux états de mal promouvoir le 112. Vous avez raison, mais alors soyez exemplaire SVP; proposez de choisir la langue dans laquelle nous voulons lire votre message, puis expliquez le 112 et sanctionnez les pays qui ne respectent pas les accords.

Merci

2. (samedi 7 juin 2008 17:38:31)  
publié par : **Jules Barnabouille**

En janvier, ma fille roulait sur une départemental près de Tursac (Périgord) et elle a été encastré dans un chargement de volaille; aussitôt sorti de la voiture elle compose le 112 sur son GSM et elle choquée de tombé sur une personne parlant en chinois. Enfin ... tout c'est bien déroulé par la suite en voyant ce pauvre fermier courant après ces volailles après l'accident.

3. *marmano* dit (mercredi 4 juin 2008 15:21:39)  
publié par : **MARMANO**

Je viens de cliquer sur //ec.europa.eu/112 : beaucoup d'explications mais UNIQUEMENT en anglais !  
Ca commence fort...

4. (mercredi 4 juin 2008 09:43:14)  
publié par : **geoffroy**

Ce numéro d'urgence ne sert à rien. On m'agressait à Venise, ma femme a téléphoné au 112, et on lui a répondu en italien, qu'on ne parlait ni français ni anglais en Italie, et que, tant pis, si elle ne parlait pas l'italien !!!!

J'ai des amis qui ont eu "besoin" de ce numéro dans d'autres pays, et si vous ne parlez pas espagnol, allemand ou croate, ce numéro ne vous sera d'aucune utilité!

5. *Green* dit (mercredi 4 juin 2008 09:19:59)  
publié par : **Green**

Une astuce consiste aussi a mettre des numéros ICE "in case of emergency" sur son gsm. Numéros qui correspondent aux personnes a appeler en cas de soucis.

6. (mercredi 4 juin 2008 03:31:56)  
publié par : **giova**

n'importe quelle personne dont la culture dépasse le point zero sait que le 112 est un n° d'urgence sois disant international.de la a que celui ci fonctionne correctement il y as un ocean.Merci le vif d'au moins nous donner la possibilite de nous exprimer, dommage qu'on puisse pas le faire sur des sujets bien plus graves.

7. (mercredi 4 juin 2008 00:41:28)  
publié par : **lu**

Ben au cas ou on aurait à faire à un criminel international ...! Le tout étant de lui demander! bon ok je sors.

8. (mardi 3 juin 2008 23:47:35)  
publié par : **NINI**

TOUT A FAIT D'ACCORD AVEC LUCIEN.

9. (mardi 3 juin 2008 19:42:25)  
publié par : **Lucien ANDRE**


A quoi correspond ce n° 112 ? Vous n'en parlez même pas dans votre article.

Vous vous contentez de signaler que peu d'Européens connaissent ce n°. Où est votre mission d'informer ?

---

## Copyright

Copyright © Roularta Media Group. Tous droits réservés. Il est interdit de publier, remanier ou reproduire de tout autre manière cette information sous quelque forme que ce soit. Cliquez ici pour les conditions d'utilisation de ce site. L'utilisation de ce site signifie que vous acceptez ces conditions d'utilisation.

Ce site est protégé par le droit d'auteur. Souhaitez-vous scanner, copier par voie digitale, imprimer ou copier à plusieurs reprises ou exploiter à titre commercial des articles? Contactez Ann Soete,  051-266 570, soete.ann@roularta.be. Plus de renseignements à propos de vos droits sur le site Presscopyrights.